



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 8 septembre 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 8 SEPTEMBRE 2026

01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

**01-01 ARRETE n° 2026-87 portant subdélégation e signature en matière d'ordonnancement
secondaire et habilitation de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la DREETS
Grand Est**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ n° 2026-87

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et habilitation
de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de la région Grand Est,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 10 février 2022 portant affectation de M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP sur les fonctions de secrétaire général de la DREETS Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/582 du 23 octobre 2023 de la région Grand Est portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est ;

Vu l'arrêté du 28 février 2025 portant nomination de Mme Véronique FAGES sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargée des fonctions d'adjointe au responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » de la DREETS Grand Est ;

Vu les arrêtés du 7 décembre 2021 et du 28 novembre 2025 portant nomination de M. Philippe GRANDJEAN sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie » ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2025 portant nomination de M. Olivier LECLERC sur l'emploi de directeur régional adjoint au poste de responsable du pôle « Politique du travail » de la DREETS de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2026 portant nomination de Mme Delphine JOLY en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est à compter du 1er juin 2026 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2026 portant nomination de Mme Martine ARTZ sur l'emploi de directrice régionale adjointe de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Grand Est, chargée des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et solidarités », à compter du 1er juillet 2026 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2026 portant nomination de M. Daniel RAMELET sur l'emploi de directeur régional adjoint de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Grand Est, chargé des fonctions de « directeur régional délégué », à compter du 1er septembre 2026 ;

Vu les arrêtés n° 2026/201, n° 2026/202 du 26 mai 2026 du préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Mme Delphine JOLY, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est, respectivement :

- en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional,
- en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle,

ARRÊTE :

Article 1er – Subdélégation générale au directeur régional délégué et au secrétaire général

Subdélégation de signature est donnée à M. Daniel RAMELET, directeur régional adjoint chargé des fonctions de « directeur régional délégué », et à M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP, secrétaire général, ce dernier dans la limite de 300 000 €, à l'effet de signer les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les UO régionales Grand Est des BOP centraux et BOP régionaux des programmes suivants :

- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
- BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
- BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- BOP 134 : développement des entreprises et régulations
- BOP 147 : politique de la ville
- BOP 155 : soutien des ministères sociaux
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 303 : immigration et asile
- BOP 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- BOP 305 : stratégies économiques
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat
- BOP 787 : répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

- BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage.

ainsi que les crédits délégués à la DREETS Grand Est au titre du Fonds social européen plus et du Fonds de transition juste.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Article 2 – Subdélégation au titre du pôle « Solidarités, Compétences et Économie »

Subdélégation de signature est donnée à Mme Martine ARTZ, directrice régionale adjointe, responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie », et à Mme Véronique FAGES, directrice régionale adjointe, responsable adjointe du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » et responsable du service Solidarités, à l'effet de signer, dans la limite de 300 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les UO régionales Grand Est des BOP centraux et BOP régionaux des programmes suivants :

- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
- BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
- BOP 147 : politique de la ville
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 303 : immigration et asile
- BOP 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- BOP 305 : stratégies économiques
- BOP 787 : répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage
- BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

ainsi que les crédits délégués à la DREETS Grand Est au titre du Fonds social européen plus et du Fonds de transition juste.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Article 3 – Subdélégation au titre du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie »

Subdélégation de signature est également donnée à M. Philippe GRANDJEAN, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », à l'effet de signer les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le BOP 134 : CCRF – DR 67.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Article 4 – Subdélégation au titre du pôle « Politique du travail »

Subdélégation de signature est donnée à M. Olivier LECLERC, responsable du pôle « Politique du travail », à l'effet de signer, dans la limite de 300 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur :

- BOP 111 (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) ;
- BOP 155 (soutien des ministères sociaux), uniquement en ce qui concerne l'ordonnancement des recettes non fiscales de l'Etat relatives aux amendes administratives en droit du travail.

Article 5 – Suppléances des responsables de pôle et du secrétaire général

1° En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Martine ARTZ, directrice régionale adjointe, responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie », et de Mme Véronique FAGES, directrice régionale adjointe, responsable adjointe du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » et responsable du service Solidarités, subdélégation est donnée à M. Philippe NUGNES, responsable du service Économique de l'État en région, M. Yves SCHNEIDER, responsable du service Compétences et du service International, M. Christophe DELAIGUE, adjoint à la responsable du service Solidarités et responsable de l'unité Insertion sociale et professionnelle, Mme Anne SCHWOERER, adjointe au responsable de l'unité Fonds social européen, M. François OTERO, responsable de l'unité Fonds social européen et Mme Marie FUCHS, responsable de l'unité Développement des compétences et accompagnement des mutations économiques, à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 2.

2° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRANDJEAN, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », subdélégation est donnée à M. Olivier NAUDIN, adjoint au responsable du pôle « Concurrence, Consommation et responsable du service « Concurrence – pratiques anticoncurrentielles – BIEC - Commande publique », à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 3.

3° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LECLERC, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Politique du travail », subdélégation est donnée à Mme Caroline DECLEIR, adjointe au responsable du pôle « Politique du travail », à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 4.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Olivier LECLERC et de Mme Caroline DECLEIR, subdélégation est donnée à Mme Sophie BOUZID-ADLER, responsable de l'unité Contentieux et appui juridique, et à M. Ludovic ABRIAL, adjoint à la responsable de l'unité Contentieux et appui juridique, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les décisions et actes visés à l'article 4.

4° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP, secrétaire général, subdélégation est donnée à M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux, et, en son absence ou empêchement, à M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux, à l'effet de signer les décisions et actes relevant des attributions du secrétariat général et imputés sur les BOP 155 et 354.

Article 6 – Subdélégations financières de gestion courante

Subdélégation de signature est donnée à M. Julien VERET, responsable du service Ressources humaines, à Mme Pascale BADINA, adjointe au responsable du service Ressources humaines et responsable de l'unité Carrière et rémunération, à M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux, et à M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux, à l'effet de signer, dans la limite de 5 000 €, les décisions et actes relevant de leurs attributions respectives en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur :

- BOP 155 : soutien des ministères sociaux
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat

Article 7 – Habilitation des agents intervenant en qualité de valideurs dans l'application CHORUS

Sont habilités à intervenir dans l'application CHORUS en qualité de valideurs, dans la limite des BOP, UO et centres financiers mentionnés à l'article 1er du présent arrêté :

- M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux ;
- M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux ;
- M. Emmanuel DERVEAUX, agent du service Finances et moyens généraux ;
- M. Renaud ROSET, agent du service Finances et moyens généraux.

Sont également habilitées à intervenir dans l'application CHORUS en qualité de valideurs, exclusivement pour les opérations de mise à disposition de crédits (MADI) relevant du périmètre du pôle « Solidarités, Compétences et Économie », dans la limite des BOP et UO mentionnés à l'article 2 du présent arrêté :

- Mme Laetitia FAUQUETTE-TAHRI, cellule d'appui aux politiques publiques ;

- Mme Dana LE BLEIS, service Solidarités – unité Cohésion sociale – Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables ;
- Mme Khadija BELKAHLA, service Solidarités – unité Cohésion sociale – Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables.

L'habilitation en qualité de valideur est exclusive de toute intervention en qualité de prescripteur sur un même segment de dépenses.

Article 8 – Subdélégation spécifique relative aux activités Certification formation et VAE

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves SCHNEIDER, responsable du service Compétences et du service International, Mme Claude BRIGNON, responsable de l'unité Certification des professions paramédicales et sociales, et Mme Candy KRIEF, adjointe à la responsable de l'unité Certification des professions paramédicales et sociales, à l'effet de signer, dans la limite de 5 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le BOP 155, Domaine 0155-08 pour les activités « 015501021311 Certification formation - Organisation Logistique » et « 015501021312 VAE - Organisation logistique ».

Article 9 – Accréditation des signatures

Les signatures des agents mentionnés au présent arrêté sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin et auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Les échantillons de signature des agents concernés figurent en annexe au présent arrêté.

Article 10 – Exclusions

Sont exclus des subdélégations prévues par le présent arrêté :

- les actes et décisions emportant un engagement financier supérieur à 300 000 €, sauf pour M. Daniel RAMELET,
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » (article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).
- les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques.

Article 11 – Entrée en vigueur et abrogation

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er septembre 2026 et abroge, à compter de cette même date, l'arrêté n° 2026-79 du 29 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et habilitation de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est.

Article 12 – Exécution et publication

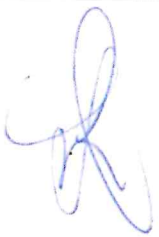
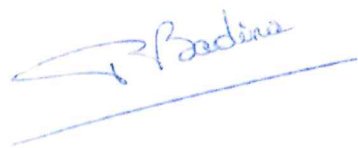
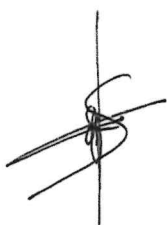
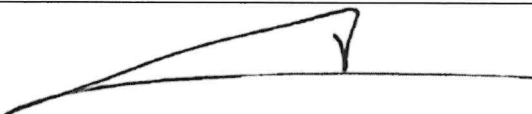
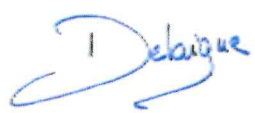
La directrice régionale de la DREETS Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

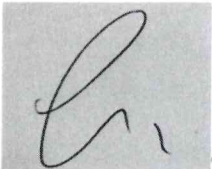
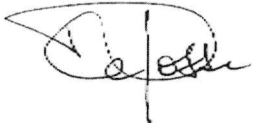
Strasbourg, le 26 août 2026
La directrice régionale,

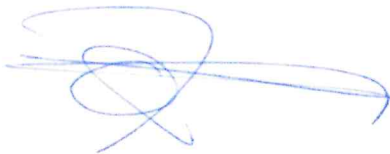
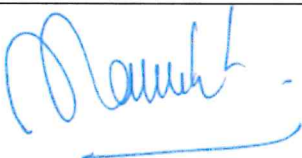
Delphine JOLY



ANNEXE - Echantillons de signature :

ABRIAL Ludovic	
ARTZ Martine	
BADINA Pascale	
BOUZID-ADLER Sophie	
BRIGNON Claude	
COSTER Stéphane	
DECLEIR Caroline	
DELAIGUE Christophe	

FAGES Véronique	
FUCHS Marie	
GARRIGOU-GRANDCHAMP Philippe	
GRANDJEAN Philippe	
KRIEF Candy	
LAFOSSE Denis	
LECLERC Olivier	
NAUDIN Olivier	

NUGNES Philippe	
OTERO François	
RAMELET Daniel	
SCHWOERER Anne	
SCHNEIDER Yves	
VERET Julien	
JOLY Delphine	